

ILUR

SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 26250 €

SIEGE SOCIAL : 24 RUE SAINT GUILLAUME

.SAINT BRIEUC (COTES D'ARMOR)

450 053 293 RCS SAINT BRIEUC

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 1^{ER} JUIN 2009

L'an deux mille neuf,

et le 1^{er} juin, à 18 heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Jean Charles TRIFARD, propriétaire de	1 part
- Antoine GODARD, propriétaire de	1 part
- Lionel LE COQ	
propriétaire de	348 parts
soit un total de	350 parts

sur les trois cent cinquante (350) parts composant le capital social.

Lionel LE COQ préside la séance en sa qualité de co-gérant le plus âgé.

Il constate que tous les associés sont présents, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise, conformément aux statuts.

le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Nomination de Antoine GODARD en qualité de co-gérant de la société,**
- **Pouvoirs en vue des formalités**

le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Paraphes sur toutes les pages et signatures sur la dernière page

Après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de co-gérant à compter du 1^{er} juin 2009 pour une durée indéterminée :

- Antoine GODARD demeurant 1 Contour de la Motte – RENNES (35)

L'assemblée générale précise que Antoine GODARD exercera ses fonctions de co-gérant dans les conditions légales et celles fixées par les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Antoine GODARD déclare d'une part accepter les fonctions qui lui seront confiées à compter du 1^{er} juin 2009, et d'autre part n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

LE PRESIDENT

(signature)

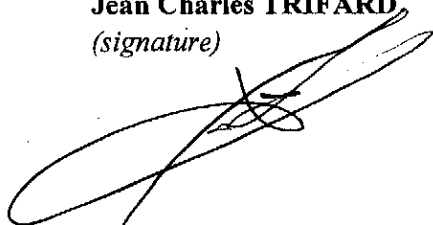
Lionel LE COQ



ASSOCIES

Jean Charles TRIFARD

(signature)

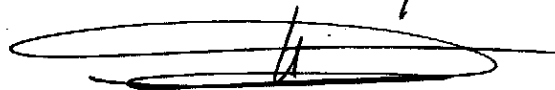


Antoine GODARD

(« Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »

Et signature)

*Bon pour acceptation des fonctions de
Co-gérant*



Paraphes sur toutes les pages et signatures sur la dernière page

LLC At 